

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 septembre 1870

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (11)

Collation 3 p. (50r, 51r, 52v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 septembre 1870, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/9387>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 septembre 1870](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé

Godin félicite Jules Favre pour le langage tenu par le ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale dans sa circulaire [parue dans le *Journal officiel* du 6 septembre 1870], glorieuse page d'histoire selon Godin. Dans le post-scriptum, Godin annonce à Favre qu'il part pour Paris où il espère pouvoir se rendre utile à la patrie, en passant par Saint-Quentin pour se rendre compte de ce qui s'y passe. Godin joint à sa lettre une note intitulée « Défense nationale pour le Département de l'Aisne », datée du 9 septembre 1870 : il appelle à réorganiser l'administration du département ; il décrit l'état de découragement de la garde mobile et donne l'exemple des 1 500 gardes mobiles stationnés à Guise, qui « fuiraient devant quatre Uhlan » et sont dans l'incapacité d'assurer la surveillance des 60 000 kg de poudre stockées dans le fort de la commune ; il réclame qu'on nomme de nouveaux chefs à la garde mobile dans l'Aisne et le Nord pour lui donner un nouvel élan patriotique.

Notes

La lettre est adressée « Au grand citoyen Jules Favre ». La circulaire à laquelle Godin fait référence est la circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques français à l'étranger, parue au *Journal officiel* du 6 septembre 1870, dans laquelle Jules Favre déclare que la France veut la paix mais qu'elle est déterminée à défendre son territoire si la Prusse poursuit la guerre et annexe l'Alsace.

Mots-clés

[Compliments](#), [Guerre](#), [Idées politiques](#)

Événements cités

- [Gouvernement de la Défense nationale \(4 septembre 1870-19 février 1871, France\)](#)
- [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Château-fort, Guise \(Aisne\)](#)
- [Nord \(France\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomFavre, Jules (1809-1880)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieAvocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 18/11/2021

Dernière modification le 07/03/2025

50

Quinze ans, 3 juillet 1870

— au grand citoyen Paul Tastey

Fris avec Marianne

Veuillez agréer les salutations que je vous envoie du plus profond de mon ame, pour les langages nobles et justes que vous avez su faire tenir à la France, au milieu des événements si difficiles où elle est placée.

Parmi les pages que l'histoire aura à inscrire sur vous, la ministre des affaires étrangères, le gouvernement de la défense nationale et de la République, sera celle qui portera le plus glorieusement votre nom aux générations futures.

Mais, pris dans cette époque de l'expression de mon admiration et l'assurance de mon dévouement

Godin

je pars pour Paris pour faire à St. Germain pour voir ce que je fait et je vous envoie, après demain faire venir dans la fin de l'après-midi pour me renseigner sur les dernières nouvelles de nos succès.

51

Defense nationale pour
le département de l'Yonne

un parti est à prendre au
sujet du département de l'Yonne
il est nécessaire de donner un par-
ti à l'égard de ses administrations
publiques. L'impartialité la plus grande
et régulière n'est pas le plus courant
dans l'administration. Toujours est-il qu'en lieu
de pratiquer l'administration publique il est
rejeté et anéanti par l'insatiable des
fonctionnaires publics

les gardes mobiles restent sans
instruction efficace et tombent dans
le dévouement le plus complet
en leur faible subie toutes les
influences de la panique que les
fugards de nos dévastations militaires
ont apportées dans le pays

les 1500 mobiles que Guise
enfonce au moment suivant
mis en déroute par quatre batailles
dans le présentant il est à ce
moment que confie la garde
de 60.000 hommes de pied
que le fort de Guise renforce
il faut agir promptement pour
remédier à cet état de chose

que que si les mobiles restent-ils
telle et telle du pays la discipline
est plus difficile a établir parmi eux

en détruisant les chars inapiables
et dans quatrième, que le pourvoir
de lui a donné a la garde mobile
et en lui laissant le droit d'arrêter des
chars. si le gouvernement est dans
l'impossibilité de lui en donner de
bons, peut-être les corps de garde mobile
démoralisés se rebelleront-ils et
reprendront-ils courage

ces observations sont faites
essentiellement au sujet de la garde
mobile de Guise mais aussi de
celles de toute les villes frontières
du département du nord ou des
mêmes faits de reprochent

les mobiles sont obligés a faire
de charger et de décharger un fusil
parce que personne parmi eux
n'a envie de montrer a bruler un
certains ne est ce un fait grave
quand on pense que ces hommes
peuvent être pris a lauter et
que plus de la moitié de leurs
fusils sont hors état de servir

Guise le 27 Juillet 1870

Godinot